

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 DÉCEMBRE 2025**

**DELIBERATION 2025\_166**

**Objet : Ouverture de crédits autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (budget principal et budgets annexes)**

**Séance du mardi seize décembre deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente**

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le dix décembre deux mille-vingt-cinq.

**Présents (59) :**

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Danielle MAMETZ - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIEN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Thierry DEHOND - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Jean-Jacques DEWYNTER (Suppléant) - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

**Procurations (14) :**

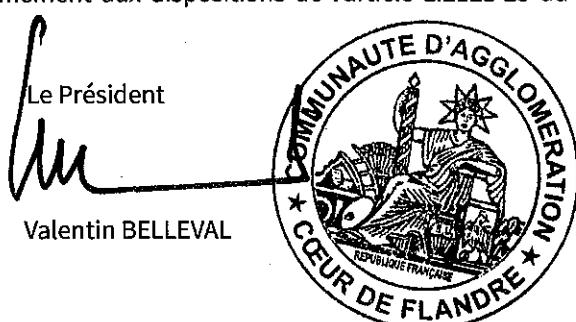
Gilles DEVIENNE à Gaëlle LEFEVRE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Arnaud DEVILLEZ - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Audrey SCHERRIER à Valentin BELLEVAL - Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Roger LEMAIRE à Franck MEURILLON - Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Yves DEBRUYNE à Jean-Luc BARET

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 73**

**Secrétaire de séance : Frédéric JUDE**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.



Le Président  
*[Signature]*  
Valentin BELLEVAL

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION 2025\_166

**Objet : Ouverture de crédits autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (budget principal et budgets annexes)**

Vu le Code général des collectivités territoriales et les dispositions extraites de l'article 1612-1 :

*« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus »;*

Vu la nomenclature M57 ;

Conformément aux textes applicables, le Conseil communautaire pourrait ouvrir, pour chacun de ses budgets, des crédits dans la section d'investissement 2026, dans la limite de 25 % des crédits ouverts sur l'exercice 2025.

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits d'investissements sur l'exercice 2026 sur le budget principal et les budgets annexes eau potable Hazebrouck, assainissement Hazebrouck, assainissement Steenvoorde et Réseau de transport ;

**Il vous est proposé :**

- d'autoriser l'ouverture des crédits d'investissement sur l'exercice 2026 dans la limite de 25 % des crédits ouverts sur l'exercice 2025 détaillés dans les tableaux suivants :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
Chapitre	Crédits ouverts en 2025 (hors APCP)	Ouverture de crédits proposée pour 2026
Chapitre 20	1 210 151,11 €	300 000,00 €
Chapitre 204	778 914,97 €	190 000,00 €
Chapitre 21	1 475 126,86 €	360 000,00 €
Chapitre 23	10 645 535,83 €	2 500 000,00 €
Chapitre 26	80 000,00 €	20 000,00 €
Chapitre 27	1 524 017,29 €	370 000,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>15 713 746,06 €</b>	<b>3 740 000,00 €</b>

BUDGET EAU POTABLE HAZEBROUCK		
Chapitre	Crédits ouverts en 2025	Ouverture de crédits proposée pour 2026
Chapitre 20	53 000,00 €	13 000,00 €
Chapitre 21	145 198,60 €	36 000,00 €
Chapitre 23	4 634 304,93 €	1 150 000,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>4 832 503,53 €</b>	<b>1 199 000,00 €</b>

BUDGET ASSAINISSEMENT HAZEBROUCK		
Chapitre	Crédits ouverts en 2025	Ouverture de crédits proposée pour 2026
Chapitre 20	66 000,00 €	16 000,00 €
Chapitre 21	66 237,87 €	16 000,00 €
Chapitre 23	3 624 366,06 €	900 000,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>3 756 603,93 €</b>	<b>932 000,00 €</b>

BUDGET ASSAINISSEMENT STEENVOORDE		
Chapitre	Crédits ouverts en 2025	Ouverture de crédits proposée pour 2026
Chapitre 23	815 749,16 €	200 000,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>815 749,16 €</b>	<b>200 000,00 €</b>

BUDGET RÉSEAU DE TRANSPORT		
Chapitre	Crédits ouverts en 2025	Ouverture de crédits proposée pour 2026
Chapitre 21	3 099 000,00 €	100 000,00 €
Chapitre 23	1 979 000,00 €	490 000,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>5 078 000,00 €</b>	<b>590 000,00 €</b>

**Vote :**

**Pour : 73**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

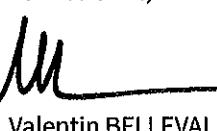
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 16 décembre 2025,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,

  
Frédéric JUDE

Le Président,

  
Valentin BELLEVAL

